

L'ordre du jour était le suivant :

Délibérations :

1. **Adoption du compte administratif 2024 et affectation des résultats**
2. **Vote des taux des impôts locaux 2025**
3. **Vote du budget primitif 2025**
4. **Approbation du compte financier unique (CFU)**
5. **Plan Local d'urbanisme – Arrêt du projet de révision générale et bilan de la concertation**
6. **Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie (CEE)**
7. **Adhésion à l'association « Vacances Ouvertes »**
8. **Cession de logement locatif social – Avis du conseil municipal**
9. **Cession de logement locatif social – Avis du conseil municipal**
10. **Colo apprenantes – Réponse à l'appel à projets**
11. **Quartiers d'été – Demandes de subvention**

Points divers :

1. **Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (Article L 2122-22 CGCT) :**
 - **Signature convention centre socioculturel Simone Veil – Lille**
 - **Signature d'une convention – Ville de Loos en Gohelle**

Début du Conseil :

- **Adoption du compte administratif 2024 et affectation des résultats**

Mr le Maire : Vous le savez déjà, c'est le dernier budget du mandat, ça passe très vite. Je me souviens encore du premier budget, je me demande si nous n'étions pas masqués. C'était compliqué, là c'est plus à l'aise, mais nous étions budgétairement plus confortable à cette époque-là. On va faire en plusieurs temps. Vous savez que d'abord, je dois vous présenter ce qu'on appelle le compte administratif 2024, c'est-à-dire ce qu'il s'est passé en 2024. Ensuite, vous allez voter ou ne pas voter ce compte administratif. C'est M. Pinheiro qui prendra la présidence.

Ce compte administratif, s'il dégage un résultat positif, il faudra l'affecter, mais si c'est un résultat négatif, il faudra également l'affecter. Une fois qu'on aura abordé les taux d'impositions dans la commune, on pourra prévoir comment on utilisera l'argent en 2025, et cette prévision s'appelle un budget primitif.

Ça fait longtemps qu'on découvre des difficultés et c'est un budget là qui s'est inscrit, souvenez-vous quand on a préparé le budget 2024 dans un contexte de hausse légère mais aussi de baisse des dotations qui étaient une catastrophe puisque c'était le premier budget où l'on abordait le conflit avec la CABBALR, 602 000 euros.

En 2023, on avait, en année normale, 622 000 euros. Ces 602 000 euros, étaient noyés dans toutes nos recettes, et vous savez qu'à peu près nos recettes, c'est 3 millions, mais c'est quand même important. Et ces 602 000 euros, la CABBALR annonce qu'elle ne reversera plus à la CALL les 9 millions.

Dans un premier temps, la CALL a émis vraiment une volonté de solidarité avec les 7 communes du SIZIAF et nous a quand même accordé en 2023, 397 000 euros, ce qui veut dire qu'on a perdu 205 000 euros. C'est pour cela qu'on était catastrophé et nous avons augmenté la taxe foncière de 5 points.

Ces 205 000 euros, la CALL a encore fait des efforts, uniquement pour les 7 communes, on a eu ce qu'on appelle le fonds de péréquation intercommunale que touche la CALL. Alors, ils l'ont distribué, mais on n'a pas tous eu la même somme. On a eu, en fonction de nos difficultés, Loos en Gohelle, c'est la ville qui était plus en difficulté, donc elle a perçu davantage, nous avons quand même perçu 40 000 euros. Ce que veut dire, quand on a préparé ce budget y a un an, il nous manquait 160 000 euros. Ce manque à gagner, on avait qu'une solution, et bien c'était cette augmentation de 5 points de la taxe foncière.

On avait un déficit de 160 000, on a encaissé 180. Ce qui veut dire qu'avec cette opération-là, la dotation de solidarité communautaire, la perte a été gommée. On se retrouve au niveau de la dotation qu'on perçoit par le biais du reversement CABBALR, on a réussi à prévoir 2024 normalement. On s'est dit, c'est prévu qu'il y avait 2023, 2024, maintenant 2025. Pour 2025, cette dotation, on aura plus 397 000 euros. La CALL fait un versement de dotation de 330 000 euros.

C'est-à-dire qu'on perd par rapport à l'année d'avant, mais par rapport à la situation initiale, on perd 270 000 euros. Mais, souvenez-vous, avec toutes nos histoires, on est en justice avec la CABBALR, mais nous avons, 7 communes en difficultés, nous avons demandé une dotation exceptionnelle à l'État. On avait fait un dossier avec M. Muller, on avait argumenté, dans ce dossier, on avait montré les efforts que l'on fait depuis quelques années, et montrant que les efforts que l'on fait, on ne pourra pas en faire comme ça à fond perdu, et donc on était à la limite de l'exercice, et l'État, à la suite de ce dossier, nous a octroyé, et on l'a su en février, je crois, nous a octroyé 92 000 euros. On appelle ça un fond de soutien exceptionnel.

Ce fonds de soutien exceptionnel de 92 000 euros nous permet d'arriver au même niveau que 2024-2023. Mais que va-t-il se passer en 2026 ? On sait que la dotation que l'on recevra de la communauté d'agglomération Lens Liévin, elle est de 265 000 euros. Vous voyez, c'est dégressif. Donc là, on aura encore une perte de 63 000 euros par rapport à 2023. On n'y est pas encore en 2026, mais comment on va réussir à combler ces 63 000 euros de perte ? Bien sûr, on continuera la maîtrise des dépenses environ en 2025, mais on fera une demande de dotation exceptionnelle en cours d'année.

On fera l'exercice en espérant que l'État puisse nous entendre.

Alors, 2027, je ne vais pas en parler, parce que je ne veux pas vous embêter, mais ceux qui seront là en 2027, à mes côtés, vous verrez c'est 0 ou alors 50 000 ou alors 60 000. Ce qu'on espère, c'est qu'au tribunal, ça s'active un peu, on arrive à une situation positive et aussi, c'est qu'on s'aperçoit, il n'y a pas que chez nous, toutes les collectivités sont en difficulté, si vous lisez la presse, les départements, les communautés d'agglomérations, les villes sont en difficulté. On espère qu'il y aura donc une refonte, une réforme fiscale, et une réforme du financement des collectivités. Mais on n'y est pas encore, on va y arriver, et puis croyez-moi, on a deux ans pour y réfléchir, je veux être optimiste, et on va retomber sur nos pattes.

Enfin, nos problèmes, depuis 2023, on arrive à les gérer. Après, M. Muller, vous nous avez présenté les recettes réelles de fonctionnement, en 2023, on avait 3,221,000 euros de recettes réelles. En 2024, on arrive à 3,213,000 euros. Je vous épargne les centimes et autres. C'est quasi stabilisé. Il y a quand même une légère baisse de 0,29%. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en 2023, dans les 3,221,000 euros, il y avait ce qu'on appelle un filet de sécurité. Vous vous souvenez, c'est l'année où l'électricité a flambé, l'inflation, etc. On a fait la demande avec rigueur, et on a eu donc un filet de sécurité, on a perçu un peu en 2022, et 109 000 euros en 2023. Ce qui veut dire que si on enlève ce filet de sécurité qu'on a perçu en 2023, on arrive à une quasi-stabilité, même une petite hausse.

Ce filet de sécurité, souvenez-vous, certaines communes ont dû le rembourser un peu. Je pense à Grenay, qui avait dû rembourser un peu parce qu'ils avaient fait un dossier. Ce qui veut dire que nos recettes de fonctionnement, elles sont quasi stables. Alors, on est un peu déçus. Il y a eu une augmentation de la fréquentation des services périscolaires, on a fait une petite augmentation de quelques centimes mais on le fait à partir du mois de septembre. Ça fait que quatre mois d'augmentation donc ce n'est pas suffisant pour que ça se voit.

On a augmenté la location de salle et en commission des finances on s'est réunis la semaine dernière on a bien vu que la ligne revenu d'immeuble, location on voyait cette augmentation. Et puis, on a fait des actions et des tarifications associées, notamment pour les séjours et pour les périscolaires. On a quand même été un peu à la hausse sur nos services publics, tout en restant dans une moyenne acceptable. On a optimisé notre parc immobilier, ça veut dire que le presbytère qu'on a libéré, les médecins sont partis chez filieris. On perçoit un loyer, mais au presbytère, on avait déjà en 2024, deux locaux de louer,

il y avait l'infirmier et le magnétiseur, Et au 1er janvier 2025, on a le kiné qui est arrivé. Donc nos trois salles sont louées. On va bien le sentir en 2025 à ce niveau-là.

Les recettes fiscales et les dotations sont conformes à nos prévisions. On a touché ce qu'on avait pris. Les recettes de fonctionnement, vous les avez un petit peu en comparaison. Atténuation de charge, on n'en a plus. Qu'est-ce que c'était les atténuations de charge ? C'était lorsqu'on avait des contrats PEC. Et on avait, je crois au service technique quelqu'un qui était en PEC en 2022. Il y avait aussi des dames de service. Et on était remboursé par l'État d'une certaine somme de leur salaire. Et en 2023, ça n'a plus existé. En 2024, ça n'a plus existé non plus. Alors, produits de service du domaine, c'est tous nos prestations de services, périscolaires, etc. Donc là, on voit qu'on a une légère baisse. C'est pas normal, mais on s'est aperçu également que l'encaissement des périscolaires, on a encaissé en janvier 20 000 euros alors qu'on aurait dû le rattacher à l'exercice 2024. On va le retrouver quand on fera le budget prochain, mais là on aurait été à 163 000, c'était même plus de 20 000 euros. Et ensuite, on a tout ce qui est impôts et taxes. Eh bien là, on voit que ce soit l'État, les fonds de péréquation, les dotations, etc, on a quand même une stabilité, mais malheureusement, donc une légère baisse pour 2024. En dotation et subvention, ça se stabilise, mais ça, ça dépend des années. Forcément, l'année où on a beaucoup investi, on a eu un peu plus de subventions, ça s'explique par l'activité. Et les autres produits de gestion courante, ça a changé de chapitre, revenus des immeubles, toutes nos locations là-dedans, que ce soit les salles, etc, et je me demande si on n'a pas les concessions aussi.

Produit exceptionnel, ça reste exceptionnel, c'est quand on a vendu par exemple une machine, quand on cède un bien. Ce qui fait que le total des recettes de fonctionnement, c'est là que ça m'intéresse. Il y a un problème, on n'est pas à l'égalité puisqu'ici, on est à 3 213 081, je pense.

On maintient les recettes, on les maîtrise. Les dépenses de fonctionnement, maintenant, si on les compare d'une année à l'autre, j'en reviendrai à la lecture de ça, elles ont augmenté de 4,5%. Alors là aussi, on est déçu, parce que tout au long de l'année, on essaye de faire attention, puis on arrive à une augmentation. Alors si on gratte un peu, on a une augmentation de 2023-2024 de 128 821 euros. Si on gratte ces 128 000, qu'est-ce que je vais chercher ? Je vais chercher les charges de personnel. Ils augmentent de 70 522 euros. Et ce n'est pas parce qu'on a embauché, parce que vous savez bien, au contraire, on n'a pas remplacé tout le monde. C'est uniquement l'augmentation générale des traitements, et puis ce qu'on appelle le vieillissement dans la carrière, il y a des augmentations naturelles. Donc sous les 128 000 euros, il y a déjà 70 000 euros que l'on va chercher pour les charges de personnel, et il faut ajouter à ça 17 736 euros en augmentation de l'eau et l'énergie. On l'a démontré au dernier conseil municipal, on fait des économies en consommation, en termes de consommation pour l'énergie électrique, mais on sait que le prix reste important.

On a eu malheureusement une fuite d'eau importante, qui a été dans un local qui n'était pas utilisé depuis quelques mois, une chasse d'eau qui a fui, donc forcément ça fait quelques litres. Concernant les vêtements de notre personnel, que ce soit personnel d'entretien ou personnel de services techniques, on a renouvelé ces vêtements de travail, ça fait 3 000 euros. Donc il reste le delta de l'augmentation. Pour justifier ces 128 821 euros, il reste 37 563 euros. Et ces 37 563 euros représentent 1,32% d'augmentation sur le total de nos dépenses. Ce qui veut dire que ça, c'est l'inflation, c'est l'augmentation naturelle des prestations, des prix. C'est important de l'analyser.

Pourtant on a augmenté de 4,5 globalement, en parallèle à ça, on est passé à l'extinction de l'éclairage public. On va gagner 25 000 euros. On est passé en LED dans pratiquement tous les bâtiments, il en reste très peu. On a fait un gain sur les illuminations de Noël, moins 11 000 euros pour 2024. On a pu le faire, parce que j'en reparlerai tout à l'heure. On a renouvelé le marché des espaces verts, moins 3 000 euros. Et pourtant, heureusement que nous avons pris ces mesures d'économie, de non-dépense, parce que l'augmentation de la dépense aurait été plus importante. Alors je crois que M. Muller a résumé tout ça. Vous pouvez le relire, l'inflation continue, le contexte haussier des marchés publics, des dépenses d'énergie toujours en hausse malgré le plan de sobriété énergétique, une réglementation plus contraignante et toujours plus coûteuse, les contrôles de sécurité dans nos bâtiments, etc. Une augmentation des dépenses de personnel malgré les effectifs constants et une hausse du SMIC, revalorisation d'un point d'indice, charges patronales. Si on ne les maîtrisait pas, ces dépenses-là, ça s'enflammerait de façon plus importante. Alors après, vous nous dites le total des dépenses, si on le compare d'une année sur l'autre, on voit bien les dépenses de personnel en augmentation, et on voit bien l'augmentation également à tous les niveaux. Peut-être qu'on voit ici l'évolution, ça on a l'habitude de la présenter tous les ans, j'avais l'habitude de vous dire en début de mandat et les mandats

précédents, tant que la courbe bleue et la courbe rouge sont parallèles, c'est bien. Si vous regardez bien, elles ne rencontrent pas encore, mais on commence à percevoir l'effet de ciseaux. On appelle en gestion l'effet de ciseaux, c'est-à-dire que si les deux courbes se croisent, ce n'est pas bon. Donc c'est pour ça que ça demande une attention quand même particulière. Et en vert, c'est notre excédent fonctionnement. On a un excédent fonctionnement qui n'est pas si mal que ça, puisqu'il est, regardez bien, égal, pratiquement égal à celui de 2022.

Certes, en 2022, on était dans la période de hausse, mais les prix qui ont augmenté en 2022 ont baissé en 2023 et en 2024. Donc on a quand même un excédent intéressant de 243 413,79 €. Cet excédent, on le verra tout à l'heure. Autrefois, l'excédent, on le réinjectait dans le budget de fonctionnement. C'était réinjecté sur les lignes, et puis on savait très bien que l'année suivante, on allait refaire un excédent. Là, je veux être prudent, c'est-à-dire que je veux, je préférerais ne pas réinjecter sur les lignes, on le garde en réserve, et on l'a déjà fait deux ans, et donc on aurait un excédent qui, cumulait, ce n'est pas une cagnotte, c'est une réserve de 867 840 euros, et si en 2027, il y a une problématique, on sait qu'on s'est fait des réserves et qu'on pourra puiser, même si c'est malheureux de puiser ses réserves.

Je voulais dire aussi, et là vous avez un résumé de la situation recettes-dépenses avec l'excédent. Vous voyez, l'excédent de 2022, on l'avait ajouté à l'excédent de 2023, qui nous donne ça en réserve, et cet excédent 2023, on va y ajouter l'excédent 2024, et on aura cette somme de 867 000, qui pourra soit nous aider à franchir le cap des exercices comptables futurs, ou alors à investir et avoir recours à l'emprunt, puisque ça sera étudié.

On n'a pas parlé de fonds de roulement, parce que c'est une notion qui est trop technique mais dans les collectivités plus importantes, ils parlent de leur fonds de roulement, il est de 916 070 euros et représentent 84 jours de charge. C'est-à-dire que, par exemple, dans un collège, il leur faut, si le collège est bien géré, au moins un CFA de 30 jours. Ici, on a 84 jours, mais pour une collectivité, c'est cette moyenne de 80 jours, 90 jours. On n'est pas en difficulté et on n'a pas de ligne de trésorerie. Vous savez que certaines collectivités, parfois, comme à la maison, on arrive en fin de mois et puis il y a un truc à payer, on ne l'a pas, on a un découvert, on demande à la banque d'autoriser le découvert, on appelle ça une ligne de trésorerie, et bien sûr, il y a des ajouts facturés. Beaucoup de communes pratiquent ça, Nous, on n'a pas encore recours à un besoin de ligne de trésorerie.

Alors investissement, c'est toujours plus simple parce que forcément, on a investi beaucoup par le passé. On se souvient tous de cette belle salle de sport qui est très utilisée. Le parc il est terminé, il est bien utilisé et on a le cimetière qui est une belle réalisation d'investissement. On a fait aussi quelques grosses réparations qu'on a passées en investissement. Par exemple, tout ce qui est changement LED, on l'a mis en investissement, etc. En recettes réelles d'investissement, on a eu la TVA qu'on récupère après. On paye 20% de TVA, mais on récupère que 16%. Donc, on a eu du FCTVA. On a eu la taxe d'aménagement. Plus il y a de vente de maison, plus on a de taxes d'aménagement. On a eu également des subventions d'investissements, notamment pour le centre de santé par l'État, la DETR. On a eu des subventions pour l'éclairage public et puis on a eu des acomptes, mais on n'a pas tout soldé encore. On a encore des entrées d'argent à avoir. Puis vous le savez, qu'est-ce qu'on a fait avec ces recettes ? Vous le savez, l'éclairage rue Dixmude, Bayeux, Eparges, Carpentier, Flament, Chemin vert, Cimetière et rue Louis Carlier. On sait qu'on va continuer ce plan, on a déjà décelé les rues qu'on pourra faire en 2025, avec les armoires électriques, ça c'est important aussi parce que ça commençait à bien faire. On a conforté la voirie quartier des Mouettes, où ça commençait à se trouer, à se percer. On a eu à payer le solde d'aménagement du parc multisport et on a l'extension du cimetière et le centre de santé, on a terminé de le payer.

Monsieur Muller a rajouté les petits travaux. C'est ce qu'on a fait passer en investissement, même si c'était de la maintenance. Et pour conclure l'exercice 2024, au niveau des impôts, on est suivi par une conseillère, qui est Mme Jeannin, et tous les ans, elle nous fait le compte-rendu, elle nous fait une analyse de notre gestion. La conclusion, elle est un peu toujours la même. Alors, c'est du copier-coller. Mais, le bilan, les grands équilibres bilanciaux sont respectés, c'est-à-dire, si on parle technique, Anita va comprendre si je parle d'emploi stable et de ressources stables. Donc c'est respecté. Sur l'exercice 2024, les ressources stables de la commune ont été supérieures aux emplois stables. Donc on peut encore financer tout ce que l'on fait. La commune a donc abondé ses réserves. Son fond de roulement s'est élevé à 680 715 €. Il passera aussi avec les RAR à 916,70, et ce qui représente 84 jours de charge.

En conclusion, elle nous dit que la situation financière de la commune d'Hulluch est correcte. On espère mettre un plan de gestion pour gérer ces difficultés, mais grâce à sa bonne gestion, la commune autofinance sa politique d'investissement pourtant soutenue, mais ça je trouve que c'est un peu du passé maintenant, mais il est toutefois conseillé pour l'avenir d'envisager le financement de ces investissements par l'emprunt,

Et c'est ce qu'on devra faire donc les prochaines fois. Je vous l'ai toujours dit, l'emprunt c'est comme à la maison, quand on fait quelque chose pour 20, 30 ans, 40 ans, 50 ans, c'est normal qu'on emprunte pour des projets structurants. J'en ai fini avec la présentation du compte administratif, c'est à dire ce qu'il s'est passé en 2024. Et on termine tout le temps par ce beau schéma qui pourrait résumer la présentation du budget en disant les dépenses on avait prévu, on a réalisé, on avait prévu on a réalisé. Donc là on n'a pas calculé pourcentage de réaliser mais on est bien. En recette on a prévu 805 000, on a quand même réalisé 3 853 640, plus ce qu'on avait prévu. Ça veut dire qu'on a été capable ici d'aller chercher les subventions, d'aller chercher plus que l'on pouvait espérer. Et puis l'excédent que je vous ai parlé tout à l'heure, cumulé, je vous le propose de mettre en réserve ce qu'on appelle sur le côté 0,2 en fonctionnement et on ira le rechercher quand on en aura besoin. Voilà. Est-ce qu'il a prévu autre chose, M. Muller ? Oui, il a prévu aussi l'investissement et on a le même raisonnement pour l'investissement.

Alors, n'ayez pas peur, c'est pas du négatif qui montre une difficulté, c'est parce qu'en investissement, il y a ce qu'on appelle des restes à réaliser d'une année sur l'autre. On n'a pas affecté tout ce qu'on avait prévu ou encaissé. On verra pour 2025, là-dedans, il y a les subventions, bien sûr, il y a tous les services. En commission des finances, on a étudié ligne par ligne. Bon, ça nous a permis de poser quelques questions, de voir, on n'a pas vu de gros clashes. Oui ?

J. Kozak : Je me pose la question, justement. On aurait un nombre de personnel technique qui tombent malade, qui se blessent, comment on fait quand on a un manque de personnel ? Si on a 3-4 blessés par exemple

Mr le Maire : C'est le scénario catastrophe. On adhère à ce qu'on appelle au centre de gestion, donc le personnel malade ou blessé est en arrêt et il y a les assurances qui reprennent le relais pour payer leur traitement. Si ça se prolonge, après ça, demi-traitement. Mais nous, nous sommes adhérent au centre de gestion du Pas-de-Calais qui est capable de nous fournir le personnel dont on a besoin, que ce soit administratif ou technique. Mais on a déjà eu recours, surtout en administratif, je me souviens en comptabilité.

Bon je vais partir, car le maire ou le président de l'Interco ne doit pas assister au vote.

Mr Pinheiro : En fonctionnement, on va reprendre le compte administratif 2024. Résultat du fonctionnement, on a un excédent, c'est ce qu'il a expliqué M. le maire tout à l'heure, de 867 840,66 euros, dont 624 000 d'excédent antérieur. En investissement, de 186 662,07 € dont 89 000 de l'année 2023. Donc nous avons besoin d'un financement des 186 662,07 € auxquels il faut ajouter les dépenses des restes à réaliser de 49 167 euros, mais nous avons des restes à réaliser en recettes de 283 522 euros. Il restera donc en investissement un solde positif de 47 692,93 euros. Alors, je vous propose d'affecter comme suit les résultats 2024 sur le budget 2025. Je vous propose de mettre en ligne 002 un excédent antérieur reporté, à la ligne 002 d'affecter 867 840,66 € et 186 662,07 € en dépenses à la ligne 001 déficit d'investissement reporté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Juste avant que M. le maire revienne, un grand merci à M. le maire et à M. Muller pour cette présentation précise et pédagogique. Ce que je peux vous dire, M. Muller et Sabine n'ont pas toujours bien dormi, puisqu'il y avait beaucoup d'affectations, on retrouvait des chiffres, il fallait équilibrer les comptes. Ce n'était pas facile. C'était la course aux subventions. Il faut aussi noter deux choses. Premièrement, parce que, comme a dit M. le maire, tout a augmenté. Si nous n'avions pas fait ces choix et ces recherches de diminution de dépenses particulières, je pense à l'augmentation des impôts l'année dernière, la situation serait beaucoup plus grave. Et que, deuxièmement, il faut noter le travail invisible de M. le maire, dont la ville d'Hulluch reste le fil conducteur de sa préoccupation, et qui, de retour de ses réunions, aussi bien au département, parfois à Paris ou à la CALL, propose à M. Muller de rechercher des subventions dans

tel ou tel domaine. Il a toujours des nouvelles idées pour M. Muller. C'est aussi une autre manière de faire évoluer une autre ville et surtout de créer de nouvelles économies. Je vais laisser maintenant la parole à M. le maire.

Mr le Maire : Bien, pendant que Sabine passe pour les signatures, il y a combien d'exemplaires ? Deux.

Donc laissez-moi vous remercier pour votre confiance, bien sûr, mais au-delà de cette confiance, vous remercier pour votre soutien, parce que c'est important, de se sentir soutenu, quand on traverse ce genre de difficultés, il serait tellement facile d'attaquer quand on ne peut pas faire les choses. Merci également de votre adhésion à tout ce que l'on peut faire ici. En tout cas, vous, le conseil municipal, l'équipe municipale et je pense également aux bénévoles du comité des fêtes ou du CCAS, j'ai l'habitude de le dire, mais au-delà du budget, parce que ça ne se quantifie pas en euros, vous êtes une véritable valeur ajoutée pour notre action. Parce que votre aide, votre implication, votre travail, ça nous permet, croyez-moi, de limiter les dépenses. Quand je faisais allusion tout à l'heure, lorsqu'ils ont débroussaillé un terrain, lorsqu'ils ont fait une terrasse, lorsque vous avez fait les illuminations de Noël, et bien tout ça, ça nous a permis de faire, et vous vous souvenez de la formule qu'on a utilisée aux vœux, faire plutôt que dire. Et ça nous a permis d'avoir des non-dépenses quand même. Donc je suis conscient de tout ça.

Je vous en suis reconnaissant également. Je parlais des décors de Noël lorsque j'ai proposé ça à Philippe. Il a dit « j'y vais » et puis il y a toute une équipe qui s'est mis autour, une belle équipe. J'étais encore plus satisfait le jour où vous avez rangé, où vous avez fait la petite réunion, dire pour l'année prochaine on a encore des idées, l'année prochaine on continue, on gagne de l'argent également, on n'a pas de prestataires qui nous fait notre bulletin municipal, mais on a des ambassadeurs de l'information, l'air de rien, et bien ça cogite, ça prépare les articles, ça fait les photos, etc.

Là aussi, quand je vois le CCAS, par exemple, les bénévoles du CCAS qui ont préparé le décor de la salle du repas des anciens avec un beau décor fait à la main et ça n'engendre qu'admiration. On va dire donc là aussi et bien ce sont des non dépenses on gagne un peu d'argent bien sûr le coup de main du comité des fêtes lorsqu'on installe les structures gonflables ou les tonnelles ou les crêpes... là aussi on n'a pas recours à d'autres personnes. Donc en tout cas merci à vous. Et puis, puisque vous êtes quelques-uns aussi à être impliqués dans la vie associative, merci pour cette vie associative. Le plus difficile, voyez, c'est de refuser quelque chose à la vie associative. Ça, c'est le plus difficile, mais on ne peut pas toujours, puisqu'on n'a pas de baguette magique, mais avant de dire non je ne peux pas, j'ai toujours le réflexe de réfléchir, de solliciter et de voir si on ne peut pas trouver quand même un début de solution ou compenser. Alors cette valeur ajoutée, qui complète encore, c'est notre proximité vis-à-vis de notre population. C'est un véritable travail d'équipe. Et au prochain mandat, j'ai envie de renforcer cette proximité parce qu'on a des ambassadeurs d'informations, on a maintenant des ambassadeurs des décors de Noël.

Il faut que les gens s'impliquent davantage, et cette implication, ça permet de se rendre compte que ce n'est pas aussi facile que ça, mais ça permet également de s'engager et de participer à un comportement citoyen. Je ne peux pas faire des remerciements sans oublier le personnel, les agents. Je vais utiliser une petite formule, M. Muller, c'est en quelque sorte le metteur en scène. Nous, on écrit le scénario et lui, il met en scène tous les jours. Et puis, quelques fois, le lendemain, j'ai changé de scénario, donc il recommence. En tout cas, merci, M. Muller, de nous suivre. Vous avez également notre confiance et je sais que j'ai la vôtre également. Mais merci aux agents et Sabine et M. Muller en feront l'écho puisqu'on a par exemple retravaillé, restructuré un peu le service administratif. On a restructuré en ayant une personne en moins puisqu'on a eu deux départs à la retraite. Et cette façon de redispacher les tâches, ça fonctionne. Ils ont accepté de prendre d'autres missions qu'ils avaient par rapport au départ.

Sabine avait, par exemple, les élections, l'urbanisme. Elle a pris la compta. Ça commence à se roder. On a Séverine et Sarah qui font un complément également à l'accueil. Elles ne sont plus que deux maintenant à l'accueil. Et cette façon de restructurer, ça fonctionne parce que nous avons été transparents avec nos agents. Nous avons expliqué la situation, nous les avons réunis et dits qu'effectivement, ces difficultés, on devait les partager et que les solutions, il fallait qu'on les trouve ensemble. Et je crois que ça fonctionne. Donc je tenais également à vous féliciter pour le fait d'avoir avancé tout ceci.

- **Vote des taux des impôts locaux 2025**

Mr le Maire : On va préparer le budget 2025. Alors, les taux d'imposition que nous avons actionnés en 2024, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas y toucher et de les conserver au taux 2024, puisqu'on a déjà fait l'exercice l'année dernière. Je vous rappelle quand même que nous sommes, pour les taxes d'habitation, à 15,35%, mais vous savez que maintenant ce sont les résidences secondaires et les logements vacants, ça fait très peu de taxes, en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas une ville touristique. Le taux de la taxe sur le foncier bâti est donc maintenant de 43,14%, y compris le taux départemental de 22,26%, mais il n'est pas gardé par le département. Il est redistribué aux communes. On a donc un fonds de péréquation du département aussi. Et donc le taux de taxe sur le foncier non bâti est de 52,20%. Ce que je vous propose de conserver, c'est-à-dire, de ne pas augmenter les taux. Et je vous rappelle aussi que lorsqu'on avait fait cette douloureuse augmentation, ce n'est jamais de gaieté de cœur, On avait comparé, j'avais voulu encore être attractif par rapport aux autres communes. Et je rappelle que la moyenne des communes de la CALL est à 51,88% et c'était en 2024 et la moyenne des communes du Canton, les 9 communes, était à 47,02%. Et on est encore en dessous de la moyenne avec notre petit 43%. Ça, c'est les chiffres 2024. J'ai cru entendre dans des communes voisines, ils font comme nous, ils vont être obligés d'y passer. Est-ce que vous êtes OK pour ces taux ? Pas d'abstention, pas de contre ? On maintient les taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité

- **Vote du budget primitif 2025**

Mr le Maire : Et maintenant, je crois que vous nous proposez le budget primitif. Qu'est-ce qu'on attend en 2025 ? D'abord, un budget de maîtrise budgétaire, bien sûr. Vous savez qu'on ne peut pas faire autrement. Notre objectif c'est de maintenir globalement nos orientations et de maintenir les services à la population, c'est de maintenir l'attractivité de la commune, puisque les services à la population, ils ne sont pas énormes, mais quand on vient ici avec des enfants, on sait qu'ils sont gardés, on sait qu'ils peuvent manger à la cantine, on sait qu'ils peuvent aller au centre aéré, et on sait que nos activités tournent autour de l'enfant, et je crois que c'est très apprécié.

Vous savez, vous l'avez peut-être vu dans la presse, j'ai été le premier surpris lorsque j'ai vu que Hulluch était en quatrième position sur les communes de la CALL au niveau de l'attractivité, et ça se traduit en prix au mètre carré pour les transactions immobilières. Alors, prix au mètre carré, 1886 € Maison finie. Et j'étais très surpris parce qu'elle était d'autant plus forte que la première, c'était Carency, Gouy-Servins en deuxième, Servins en troisième et Hulluch en quatrième position. Alors bien sûr, on ne va pas faire de triomphalisme, on sait très bien que Hulluch est très bien placé au niveau géographique, puisque nous sommes quand même à la banlieue Lilloise, et que les Lillois maintenant arrivent ici comme à Meurchin d'ailleurs. Et à chaque fois que je rencontre une famille qui vend la maison, me dit on l'a vendue en 8 jours. Quand c'est une maison tout à fait récente ou très bien entretenue, ça se vend très bien. Nous, notre but, c'est de garder nos Hulluchois et qu'ils soient encore capables d'avoir les moyens de faire bâtir ou d'acheter à Hulluch. Mais c'est quand même un indicateur. On parlait tout à l'heure d'indicateur de bonne gestion et là, c'est quand même un indicateur. En 2025, plus que jamais, on verra ça après, c'est un contexte d'effort, et nous sommes bien décidés, avec vous, avec le Conseil municipal, de ne pas renoncer et d'être encore plus combattifs que nous le sommes, et c'est notre proximité qui mènera le combat pour satisfaire, en tout cas, notre population, et vous l'avez déjà bien compris, puisqu'on parle de faire autrement depuis quelques années, et bien nous avançons également autrement. Voilà. Monsieur Muller, je vais vous laisser maintenant la parole, ce qui me permettra de me reposer pour la suite.

Mr Muller : On a fait le budget primitif 2025 en ligne à ligne en commission finance, donc je ne reviendrai pas dessus ligne par ligne. Par contre, je rappelle simplement qu'on vote par chapitre. Alors, on va commencer la section de fonctionnement par les recettes. Le total des recettes est à 3 966 467,66 euros qui se compose comme suit : 1 000 € en atténuation de charge, c'est davantage une ligne pour mémoire. Produits et services du domaine, on prévoit 171 000 €. C'est sur ce chapitre-là qu'on a eu notamment une partie de nos services périscolaires, cantines, régies, centres.

Monsieur le maire disait tout à l'heure, on a eu un petit manque à gagner sur l'année 2024. On le répercute sur l'année 2025. On a une augmentation de BP à BP qui est importante, mais qui comprend cette répercussion. On vous propose sur le chapitre 70 171 000 euros. Sur le chapitre impôts et taxes, chapitre 73, il y a le montant d'1,764,159 euros. Nous, on a une subdivision avec la M57 puisqu'on a la fiscalité directe locale. Vous venez de valider les taux d'imposition locaux pour l'année 2025 qui sont inchangés. On a également la revalorisation des bases pour 2025 qui est estimée à 1,7% si je ne me trompe pas. On estime à 1,145,900 euros les impôts directs locaux auxquels on ajoute la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les pylônes électriques. Et puis, on a également 618 000 euros 259 qui comprennent notamment cette fameuse DSC que M. le maire a évoqué et pour laquelle il est rentré dans le détail tout à l'heure. Nous avons également la péréquation de la communauté d'agglomération de laquelle 80 000 euros. Et voilà sur ce chapitre. Nous avons également sur le chapitre 74, dotation, subvention et participation, prévu 1,106,373 euros qui comprennent essentiellement la dotation globale forfaitaire, c'est-à-dire la DGF qui nous verse l'état tous les ans. Il y a la part forfaitaire, c'est la DGF, et toutes les parties, toutes les dotations de péréquation, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation. Et puis on a mis sur ce chapitre-là également les 92 000 euros de fonds exceptionnels, dossiers qu'on a déposés en septembre 2024, mais on a eu la notification de l'attribution en février-mars 2025. Donc il y a ces 92 000 euros qui sont là. Nous avons également les recettes de la CAF, la prestation de service ordinaire, l'aide au temps libre, etc. La ludothèque, les subventions pour les colos, et puis on a aussi une bonne partie de nos subventions politiques de la ville. Petit détail sur les subventions politiques de la ville, au moment où nous sommes passés en comité des financeurs de la CALL, le budget de l'État n'avait pas été voté, donc ce sont juste des suppositions, en tout cas des ressentis que l'on a pu avoir.

On a été suivi sur les dossiers. Monsieur Pinheiro me contredit si je dis des bêtises, mais on a des bons indicateurs sur l'obtention des subventions politiques de la ville. Même si on a déposé moins de dossiers que l'an dernier, on est suivi sur ces dossiers-là. Donc 1,106,373 euros sur ce chapitre-là. Sur le chapitre 75, autres produits de gestion courante, on a notamment les revenus de nos immeubles. Donc M. le maire l'a expliqué, mais là, sur 2025, on va être sur une année pleine de location des bureaux du presbytère, de filieris notamment. Et ensuite on a 5000 euros en produits exceptionnels, notamment ça pourrait être des remboursements d'assurance. Il y a également les 867 840 euros. C'est l'excédent de fonctionnement que vous venez d'affecter en fonctionnement. Il est là et vous le retrouverez après en dépenses. Ce qui nous fait un total sur la section de fonctionnement pour les recettes de 3 966 467,66 euros. Voilà pour les recettes.

Sur les dépenses de fonctionnement maintenant, le total est strictement identique aux recettes. Ça se décompose de la façon suivante comme sur le graphique à l'écran. Les charges à caractère général, c'est tout ce qui nous permet de fonctionner dans le quotidien. On l'a vu, il y a quand même des sujets qui nous préoccupent au quotidien. C'est la gestion des fluides, c'est l'eau, c'est l'énergie, c'est-à-dire le chauffage, l'électricité. Ce sont nos prestations de service, notamment on parlait des services périscolaires tout à l'heure, les effectifs de cantine, on est passé de 200 repas jour en moyenne à pratiquement 220 repas jour en moyenne en cantine. Ça se répercute aussi sur nos dépenses de fonctionnement puisque les repas qu'on fait livrer, on doit les payer, même si on l'a également en recette.

On a toutefois une attention particulière sur les achats de prestations de services où on va essayer quand même de limiter au maximum cette augmentation, bien que ne serait-ce que sur le contrat de cantine, de restauration scolaire, on est sur des augmentations de repas. On a eu un nouveau marché en septembre 2024, on avait une augmentation par rapport au précédent marché de plus de 5% suite à l'appel d'offre. Nous avons également nos entretiens de terrain, nos entretiens de mobilier, notamment de tondeuse, de tracteur. Et puis il y a un sujet qui avait particulièrement retenu notre attention, c'est les contrats d'assurance. Depuis le 1er janvier 2025, on a renouvelé l'ensemble de nos contrats d'assurance. Mais nos cotisations, alors vous l'avez certainement vu dans la presse, il y a certaines communes qui ne parviennent plus à être assurées. Comme l'a dit notre courtier, vous avez encore de la chance. Mais nos tarifs pour des garanties moindres ont été multipliés quasiment par 3, avec une sinistralité qui est quasiment de 0.

Les résultats de nos appels d'offres, on le disait tout à l'heure, le contexte global sur les marchés est plutôt haussier. Sur les assurances, ça a complètement explosé. On est en x3 encore, j'insiste lourdement là-dessus, parce que ça se répercute dans les chiffres sur les charges à caractère général. On paye trois fois plus pour être beaucoup moins bien assuré, c'est-à-dire qu'il y a des garanties qui n'existent plus par rapport au précédent marché, et nos franchises ont également explosé. Il avait même évoqué pendant l'appel d'offres la possibilité de s'auto-assurer sur certains lots. Sur le chapitre des charges à caractère général, on vous propose le montant d'1 074 577 €.

Alors il y a une toute petite modification par rapport à la commission finance. On a rajouté 5000 euros sur les charges, sur l'électricité et le chauffage.

Sur les charges de personnel, on vous propose le montant d'1 787 000 euros. Alors, M. le maire l'a dit sur l'année 2024, c'est encore plus vrai sur l'année 2025, mais il y a l'évolution naturelle des salaires, il y a la revalorisation du point d'indice qui a été faite en 2024, et puis on a aussi les différentes augmentations du SMIC en 2024, mais qu'on paye désormais sur une année complète. On a, vous l'avez constaté, des effectifs qui sont plutôt en stabilisation, voire même en diminution. On a pris l'exemple tout à l'heure des services administratifs où l'on fonctionne avec une personne en moins. Donc on a dû trouver des solutions. On a dû moderniser et faire évoluer le fonctionnement des différents services. On a aussi un point qui attire une certaine vigilance, et pourtant on n'a même pas de prise dessus, c'est l'augmentation des charges patronales, et notamment les caisses de retraite. On parlait de la CNRACL, c'est la Caisse nationale des retraites pour les fonctionnaires. On a une augmentation de la cotisation qui va de 2025 à 2028. Je n'ai plus les chiffres précis en tête.

Mr le Maire : 1000 euros par agent, nous, ça fera 50 000 euros en 3 ans.

Mr Muller : On vient de se prendre 4 points d'augmentation au 1er janvier 2025. Donc ça, c'est une augmentation qui va nous coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros dans les prochaines années. Tout ça pour vous dire, et c'était un petit peu malheureusement le constat qu'on faisait en commission des finances la semaine dernière, c'est que tous les efforts qu'on fait, qui se voient finalement parce que les services ne sont pas augmentés, enfin en tout cas on n'a pas d'augmentation du personnel, voire même une réduction dans certains services, ça nous permet simplement de neutraliser l'augmentation des charges patronales. Toutefois, on peut noter quand même de BP à BP, entre le BP 2024 et le BP 2025, on est quand même sur une diminution puisqu'on est à 1 810 000 sur le BP 2024. Mais là, je rappelle, on est à 1 787 000, mais nos marges de manœuvre diminuent d'année en année. On vous propose également 1 000 euros en atténuation de produits. Autre charge de gestion courante, 230 050 euros qui correspondent aux indemnités des élus, à la subvention au CCAS, les subventions aux différentes associations. 1 000 € en charges exceptionnelles et 5 000 € en dotations provisions pour les créances douteuses et provisions. Ce qui nous fait donc un total de 3 098 627 € en dépenses de fonctionnement auxquelles on rajoute les fameux 867 000 € qu'on va vous proposer de virer à la section d'investissement.

C'est cette fameuse réserve dont on parlait tout à l'heure qui permettront soit dans les années futures de réabonder la section de fonctionnement, soit de financer un futur projet d'investissement. Voilà pour la section de fonctionnement, donc un budget qui s'équilibre à 3 966 467,66 euros. On va aller sur la section d'investissement désormais. Alors, en recette d'investissement, je ne reviens pas sur les RAR, c'est-à-dire les restes à réaliser en recette d'investissement qui correspondent notamment pour une grosse partie d'entre eux au solde de nos subventions sur le parc de la salle multisport. On a deux subventions du département, on a l'ANS et l'Agence Nationale du Sport et on a deux fonds de la CALL pour lesquels on attend le versement de nos soldes de subventions. Tout à l'heure, on voyait qu'on était en déficit d'investissement sur l'exercice 2024. Les subventions qu'on va percevoir et qu'on a même déjà commencé à percevoir en 2025 vont nous permettre justement de revenir sur du positif. Juste pour mémoire, le parc de la salle Multisport, on a soldé les travaux en septembre-octobre 2024. On a payé le solde de nos marchés de travaux en octobre-novembre 2024. C'est seulement une fois que toutes nos factures sont payées qu'on peut aller voir la trésorerie pour avoir les certificats de paiement et ensuite demander le versement de nos subventions. Donc forcément, il était impossible qu'on touche le solde de nos subventions en 2024. Ce sont des montants qui ont été notifiés, qui sont accordés. Donc là, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir par rapport à ça. On a déjà commencé à les percevoir sur 2025. En subvention, on avait ces fameux RAR et les nouveaux crédits qui sont votés au budget primitif 2025. On a 298 356 euros de dotations fonds divers et réserves. A l'intérieur, on a 293 000 euros de FCTVA, c'est le fonds de compensation de la TVA, qu'on récupère la TVA en N+2 sur les travaux d'investissement qu'on avait fait en 2023, c'est-à-dire les travaux d'investissement du parc de la salle multisport et du cimetière. On a également prévu 5 000 euros de taxes d'aménagement. Et enfin, les subventions d'investissement, c'est-à-dire sur les projets d'investissement 2025 qu'on a estimés à 32 000 euros. On a d'ores et déjà, parce qu'on avait un certain degré d'urgence, changé une chaudière, mais on va le voir juste après en dépenses d'investissement, à l'école Thellier, on a obtenu une subvention de la Fédération départementale de l'énergie et on a également déposé un dossier pour les travaux d'éclairage public, mais sur lesquels on reviendra également dans quelques instants, pour les travaux d'éclairage public 2025. Donc on a bon espoir également d'avoir des subventions de l'État sur ces travaux d'investissement en éclairage public.

Et puis on retrouve toujours les 867 840,66 euros en recettes d'investissement, puisqu'on vient de les virer à l'instant en investissement, ce qui nous fait un total d'1 480 718,66 euros. Voilà pour les recettes d'investissement.

Pour les dépenses en section d'investissement, je vous ai mis les gros chiffres, mais en vrac, les études techniques pour la rénovation du groupe scolaire des mouettes, vous aviez validé l'été dernier, la signature de la convention de mandat maîtrise d'ouvrages délégués avec la communauté d'agglomérations de Lens Liévin donc les services de la CALL et les bureaux d'études font actuellement des études géotechniques et des études structurelles pour le groupe scolaire pour pouvoir affiner le coût global de la rénovation du groupe scolaire.

On prévoit également une somme de 25 000 euros en informatique. C'est le renouvellement du parc qu'on fait tous les ans. Mais on aura une réflexion particulière quand même sur les serveurs des écoles. Poursuite de la révision du PLU, c'est plus pour mémoire parce qu'on avait mis 15 000 euros en RAR. On va en parler après, dans quelques minutes. Poursuite des reprises de concessions au cimetière pour un montant de 7 000 euros.

Les travaux chaufferies, on a eu quelques petites difficultés de chauffage sur cette fin d'année civile au groupe scolaire du centre et particulièrement à l'école Thellier. On avait une chaudière qui était vétuste et donc on a dû décider le remplacement en urgence de cette chaudière, ce qui n'était pas prévu initialement. C'est deux chaudières en réalité, on est passé sur des chaudières gaz condensation pour un montant de 45 000 euros. Ce qui nous permettra également de faire des grosses économies d'énergie. Et puis on en a profité pour mettre un chapeau anti-vent à l'école Casadesus. Donc on a fait à peu près 45 000 euros de travaux sur le groupe scolaire du centre pendant les vacances de février. Ce sont des travaux qui vont nous permettre d'avoir une meilleure sécurisation en termes d'approvisionnement de chauffage, mais également nous faire des économies d'énergie assez importantes compte tenu des volumes de chauffe de l'école Thellier notamment.

Rénovation des toilettes des petits mousses, travaux d'éclairage public, on a également 110 000 euros sur l'année 2025. J'ai noté quelque part les rues qu'on prévoit de faire en 2025. Alors, ça a été vu en commission voirie de Mr Flament : La rue de Général Leclerc, la rue Voltaire, la rue du Fort de Vaux, la rue de Wimereux, le dojo, les armoires et la rue de la Finarde, réflexion de passage piéton pour l'espace enfance, engazonnement du cimetière, on est en train de demander des devis. On va peut-être faire une expérimentation comme le font beaucoup de communes puisqu'on est confronté à deux difficultés, c'est-à-dire la logique d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Comme beaucoup de communes, on réfléchit à engazonner le cimetière et on pourrait envisager en 2025 une expérimentation sur l'allée centrale pour voir comment ça fonctionne. Et puis, plein de petits travaux, notamment, et ça a été validé il y a quelques semaines, quelques jours, les portes de garage qui sont sur le parking des services techniques, qui elles aussi sont plus que vétustes.

On vous propose de mettre en dépenses d'investissements une réserve pour un projet d'aménagement futur. Les petits pictogrammes que vous voyez à côté, c'est notamment pour traduire le fait que la majeure partie de nos dépenses d'investissement sont réalisées pour nous permettre de faire des économies d'énergie. Et le pictogramme que vous voyez à côté, c'est issu de l'audit énergétique qu'on a réalisé sur le groupe scolaire des mouettes. On a des dépenses d'investissement qui sont estimées à 1,481,718,66 euros, comme en recette. Voilà pour l'investissement, monsieur le maire.

Mr le Maire : Voilà pour 2025, ce qui nous attend, nous devons délibérer. Si vous en êtes d'accord, on retient les chiffres. 1,481,718,66 pour l'investissement et 3,966,467,66 pour le fonctionnement. Donc, bien sûr, budget équilibré puisque les collectivités territoriales ont l'obligation d'équilibrer leur budget et lorsqu'il est en déséquilibre, interdits d'avoir recours à l'emprunt pour équilibrer le budget de fonctionnement. On est d'accord, on fait comme ça ? Pas de soucis, à l'unanimité ? Je vous remercie Mr Muller.

Adopté à l'unanimité

• Approbation du compte financier unique (CFU)

Mr le Maire : Et maintenant vous allez nous emmener, mais ça va être rapide, c'est ce qu'on appelle le CFU. Autrefois on disait le compte de gestion. Vous savez, nous on tient notre compte administratif, c'est

la comptabilité à l'intérieur, mais la trésorerie elle tient aussi notre comptabilité. Et autrefois, elle rendait un compte de gestion. Maintenant, avec la nouvelle norme, c'est un CFU. Donc, compte financier unique. Et il faut que l'on approuve que ces deux éléments soient en concordance. Pas de soucis particuliers, c'est une formalité administrative.

Adopté à l'unanimité

- **Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du projet de révision générale et bilan de la concertation**

Mr le Maire : On continue avec le plan local d'urbanisme. Vous savez qu'on est en phase de projet de révision générale du PLU. Il y a une commission qui existe, qui s'est réunie plusieurs fois avec Philippe Dalle, Jean-Pierre Flament, Alain Legrin, moi-même, M. Muller, Sabine pour l'urbanisme et le cabinet d'études. Nous avançons à petits pas, nous avons commencé en 2022, nous avons revu chaque plan et on est maintenant en mesure de vous présenter le bilan de concertation et de vous présenter comment ça va se traduire après en termes de publicité. Le but de cette étude, vous le savez, c'est de maîtriser un petit peu la croissance démographique. On réfléchit tout le temps. Hulluch on l'imagine dans 10 ans à combien d'habitants, par exemple. Nous, et combien il faudra de construction pour arriver à ce nombre d'habitants ? On s'est aperçu avec le PLU précédent que finalement ce n'est pas le nombre de logements qui fait augmenter le nombre d'habitants de la commune, parce que j'étais persuadé il y a encore 5-6 ans qu'on allait dépasser 3500. Mais, vous savez qu'il y a des faits de société, il y a beaucoup de familles monoparentales, il y a beaucoup de séparations, etc. Donc, on n'arrive pas à dépasser ces 3500. Ce n'est pas un objectif, bien au contraire. Mais, ce qu'il faut faire, c'est maintenir le nombre d'habitants pour que la commune continue à avoir des écoles, une vie associative, etc. Il faut maintenir le nombre d'habitants et pour ça, il faut quand même prévoir des constructions possibles. Une croissance continue de la population, mais maîtriser, également le développement urbain. On a vu également les priorités, qu'on s'est conformé à la loi ZAN, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de terres agricoles qui vont être détournées pour construire. On sera toujours ici entouré à Hulluch de chemin de champs on pourra profiter un peu de la nature et on n'aura plus un gros lotissement comme les champs jarrets dans les champs. Mais on peut le faire parce que on a deux friches.

La première friche elle va générer je crois une cinquantaine de logements à Sotranor, puisqu'il faut densifier, ce n'est pas une volonté, je ne préférerais pas, mais il faut densifier, c'est la loi, il y aura un peu d'étage. Et puis il y a la friche de la briqueterie. Donc à terme c'est là que ça va se développer en termes d'habitation. Développer l'offre de santé, ça a été abordé et vous savez qu'en offre de santé j'ai eu l'occasion de faire le point aux vœux. Nous sommes bien fournis et je vous l'avais dit au dernier conseil municipal, on a sollicité Filiéris pour avoir un troisième médecin sur la commune, même les secteurs médical, paramédical, c'est bien fourni et on garde notre pharmacie également. Ce sont des sujets de discussion très techniques et pointilleux. Les uns, les autres, on discute du combien de mètres pour le mitoyen, combien de mètres de recul, couleur des tuiles. Nous, on n'a pas voulu bouleverser le truc et on dit qu'on n'a pas de problème avec l'existant. On garde l'existant dans beaucoup de choses. Ce qui est embêtant, c'est de diviser les logements. Vous savez, quand vous avez une grande maison, on la divise. Donc ça, on y a veillé. On a veillé également qu'il y a le nombre de places de parking suffisant lorsqu'il y a des nouvelles constructions. Parce que ça aussi, c'est compliqué.

Mais bon, ça, c'est des détails. Au niveau des axes, on a relevé qu'on avait un parc qualitatif et durable. On a relevé qu'on pouvait s'orienter vers le développement économique, notamment si on fait une petite zone artisanale. On n'a pas voulu étendre tout ce qui est équipement commercial. On a fait attention. On en parlera après, mais moi, on m'a déjà proposé de faire un Simply. C'était à l'époque, à la résidence des Mouettes, quand il y avait des terrains, de faire un Simply sur la route. Et puis nous aménager l'accès à une nouvelle salle de sport éventuelle. Moi, je ne veux pas. On a Carrefour-Contact, donc on préserve ça pour qu'il n'y ait pas de concurrence qui permettrait de faire mourir l'autre. On a également parlé de l'émergence de nouvelles mobilités, c'est-à-dire les zones de déplacement, soit en piéton ou vélo. C'est pour ça qu'on a une piste cyclable sous les yeux. Et puis de préserver notre patrimoine urbain et paysager, nos chemins de champs, nos voyettes, etc. Mais ce projet a reposé sur l'économie de terre, de bien exploiter le foncier qui est exploitable. On avait lancé la procédure en 2022. On a fait de l'affichage dans les journaux d'annonces légales. On en a parlé aux vœux. C'était une forme de présentation aussi. C'était en 2023. On a créé une page sur le site Internet avec une adresse mail dédiée aux questions qu'on pouvait avoir sur le PLU. On a organisé, souvenez-vous, une exposition en janvier 2024. Et puis, on a donc deux habitants qui sont venus se renseigner. On a un bilan de la concertation

qui est positif, qui est partagé par l'ensemble des acteurs, ce qui nous est proposé. Voilà. Je ne sais pas si Jean-Pierre, Philippe ou Alain, vous voulez ajouter quelque chose concernant nos travaux ?

Mr Dalle : C'est compliqué de prendre une décision parce que quand on prend une décision, on se repère à quelque chose et des fois, on est en contradiction de ce qui est fait ou ce qui pourrait être fait. Sur les normes, sur les distances, sur les hauteurs, c'est complexe de se prononcer sur ces trucs-là.

Mr le Maire : C'est pour ça qu'on a dit, ce qui existe déjà, ce qui ne nous a pas posé de problème, on ne va pas bouleverser. Et puis après, c'est du cas par cas pratiquement.

Mr J. Kozak : Il y a une personne qui m'a interpellé, c'est pour les poubelles collectives. Elle a voulu aller aux poubelles et puis il y a des gens extérieurs qui profitent des poubelles. Alors comment faire ?

Mr le Maire : C'est un problème qui est récurrent, qui est difficile, qui ne concerne pas le PLU. De toute façon, le problème, c'est toujours l'incivilité. On n'utilise pas les bornes comme elles devraient être utilisées. Nous, ce qu'il faut répondre, c'est notre bonne foi. Et vous le savez bien, tous les jours, les services techniques font le tour des bornes. Tous les jours, ils ramassent. Je ne peux pas faire plus parce que la compétence des déchets, c'est la compétence de la communauté d'agglomération et Nicollin, mais il y a une relation où ça se passe bien. Alors il y a une borne effectivement où il y a une caméra où on a moins de problèmes. Il y a une deuxième borne en haut qui ne posait pas de problème, mais il n'y a pas de caméra. Donc on va mettre une... On va voir si c'est possible, de déplacer une caméra et de la mettre là, mais c'est vrai que c'est un problème d'incivilité. Alors Bertrand il passe tous les matins, il fait le boulot, croyez-moi, parce que moi aussi je passe tous les matins. Dès qu'il y a une borne qui est pleine, alors quand il y a un bouchon, on a récupéré la semaine dernière, Philippe était là il a vu que j'ai posé le problème au directeur de Nicollin. On a la clé qui ouvre les bornes sur le côté, donc maintenant on est capable d'ouvrir la borne. Et si c'est un bouchon, si c'est plein, on alerte tout de suite Nicollin. Et ce qu'il s'est passé il y a 15 jours, Nicollin a un peu exagéré.

Vous savez, il y a des capteurs. Et eux, ils regardent, capacité 80%. C'est rempli à 80%, donc on a encore le temps. Ils se sont basés là-dessus, puis ils me disent, non, monsieur, Le Maire, c'est un bouchon. On envoie Bertrand Qui me dit je n'arrive pas à déboucher. Je rappelle Nicollin... Et tant que vous faites ça, il se passe une semaine. Et en une semaine, forcément, ça gronde. Et moi aussi, je gronde. Mais on a réussi. Alors, ils m'ont promis de changer les capteurs. Ils vont changer les capteurs pour la borne qui pose problème là-haut. Et puis, nous, on appelle. Mais moi, je suis d'accord. Mais c'est le problème d'incivilité. Mais on fait tout pour que ça ne soit pas une décharge. Alors peut-être qu'il y a des trucs devant, mais ça dure deux jours. On a même eu un divan je ne sais pas si Virginie l'avait vu. La semaine dernière on a ramené les poubelles chez les gens. Parce qu'il y avait le carton avec l'adresse et il y en avait trois. Et des gens qu'on connaît... Alors, on va revenir au PLU. Pour terminer, on ne fait pas ça tout seul dans notre coin. On fait ça également en relation avec la Chambre de commerce et d'industrie, avec la Chambre d'agriculture, avec le président du SCOT, du syndicat mix du SCOT, avec la communauté d'Agglo, avec le département, on a ce qu'on appelle les organismes associés et les villes limitrophes également sont interpellées sur notre PLU. Il y a des règles bien spéciales et bien techniques. Par cette présente délibération, est-ce que vous acceptez ce qui vous a été présenté sur le bilan de concertation concernant le PLU ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

- ***Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie (CEE)***

Mr le Maire : On arrive maintenant aux certificats d'économie d'énergie. Vous savez, dans la mesure où on fait des actions pour améliorer notre isolation, pour améliorer notre consommation d'énergie, on peut obtenir des certificats d'énergie qui sont qui sont monnayés en fait. Et la CALL se propose dans le service commun de regrouper toutes les actions faites dans les communes adhérentes et de faciliter la mise en place des dossiers, la gestion des certificats d'énergie, en fait de nous simplifier les démarches administratives. Donc tout ce qui nous permet ici dans la commune de valoriser les économies d'énergie, eh bien on le fait remonter, c'est constaté, et ça nous permettra d'avoir ce qu'on appelle les certificats d'énergie. Alors d'où vient l'argent des certificats d'énergie ? C'est ceux qui ne font pas d'économie d'énergie, ceux qui consomment sans limite, eux sont pénalisés, ils payent et c'est reversé à ceux qui

en font des économies. La durée de la convention, elle est de 3 ans à compter de la signature, et pour en bénéficier, il fallait prendre cette convention, et ça fait partie de cette délibération, et ça passera en Conseil de CALL, jeudi soir.

Adopté à l'unanimité

- ***Adhésion à l'association « Vacances Ouvertes »***

Mr le Maire : Alors renouvellement maintenant à l'adhésion de l'association Vacances Ouvertes. Vous vous souvenez, l'année dernière, ça a été un succès. Cette année, on est vraiment dans l'optique de rendre service. Les gens qui sont allés, qui ont bénéficié des chèques vacances, les gens en activité, avec des enfants, mais avec des salaires d'agents. Tout le monde a le droit. Ce n'est pas en fonction des revenus. Il suffit d'avoir un projet. Donc on vous propose de renouveler l'adhésion à l'association de vacances ouvertes pour réenclencher 10 000 départs au niveau des villes de la communauté d'agglomération de Lens Liévin. Cette adhésion, elle est de 650 euros. On y va ? On enclenche ? Parfait ! Bien.

Adopté à l'unanimité

- ***Cession de logement locatif social – Avis du conseil municipal (12 rue des Eparges)***
- ***Cession de logement locatif social – Avis du conseil municipal (8 rue de la Fosse 13)***

Mr le Maire : On va arriver maintenant à des délibérations qui deviennent courantes. Et deux délibérations que je vais faire ensemble, c'est la cession des logements sociaux. Et deux propositions par Maisons et Cités de logements sociaux. Je vous propose de refuser d'émettre un avis défavorable, sauf si c'est le locataire qui vit là, qui rachète son logement. Je sais que là c'est un locataire actuel qui est arrivé il y a 9 ans et qui veut racheter son logement. Il est venu me rencontrer la semaine dernière, donc pas de problème... au contraire quand on a des bons Hulluchois autant les garder que ce soit en location ou en accession à la propriété. Il s'agit du 12 rue des Eparges et du 8 rue de la Fosse 13.

Avis défavorables

- ***Colo apprenantes – Réponse à l'appel à projets***

Mr le Maire : On continue pour les colos apprenantes. Vous savez que nos départs en colo sont conditionnés par la subvention de l'État, dans le cadre des colos apprenantes. Pour bénéficier de cette subvention, il faut répondre à un appel à projet. Et je vous propose pour 2025 de répondre à cet appel à projet. Je vous rappelle que les colos apprenantes ça a vraiment une vocation éducative, qu'il y a vraiment un contenu éducatif et qu'il y a lieu de développer certains apprentissages et je peux vous assurer pour les voir à Châtel que ce n'est pas du vent. Ils apprennent vraiment des choses que ce soit au niveau de la Montagne, la météo, la science, ils ont fait un journal que les familles ont pu recevoir, et jeux de société en veillée, bien sûr il y a du ludique, mais on n'a pas que du loisir pur, quoique le loisir pur c'est aussi éducatif. Pas de problème, colo apprenantes, et on croise les doigts pour que ce soit renouvelé. Parce que malheureusement, si nous ne bénéficions pas de cette subvention colo apprenantes, je me vois mal m'engager dans un départ en séjour, étant donné les difficultés et le contexte que nous avons exposé tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité

- ***Quartiers d'été – Demandes de subvention***

Mr le Maire : Dans le même ordre d'idée, quartier d'été, donc pareil, M. Muller en parlait tout à l'heure, pour bénéficier des subventions, il faut déposer certains projets, donc je vous propose d'adhérer et de répondre à l'appel à projet 2025 pour les quartiers d'été. J'ai pris la décision de signer la convention, parce que le ski à Châtel, nous sommes partis avec Loos en Gohelle. Quand on a vu qu'il restait de la

place, on l'a proposé à Loos en Gohelle et le dans chalet qui nous accueillait, il y avait encore des disponibilités. Donc on a passé une convention avec le centre social culturel Simone Veil à Lille pour le séjour au ski. Ça n'a pas engendré des dépenses ni de recettes d'ailleurs. C'était vraiment pour avoir quelque chose de collectif. Donc voilà les deux décisions que j'ai prises. Ça permis d'atténuer le prix du bus, puisque vous le savez, plus il n'y a personne dans le bus, plus on répartit.

Adopté à l'unanimité

- ***Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (Article L 2122-22 CGCT) :***

Signature convention centre socioculturel Simone Veil – Lille

Signature d'une convention – Ville de Loos en Gohelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

André KUHCINSKI



Le secrétaire de séance,

Virginie GUILBERT

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Virginie Guilbert', written in a cursive style.